

Énergies  
renouvelables

Électricité  
solaire

## Installateur QualiPV

Exigez un professionnel  
compétent et engagé à :

- vous conseiller
- proposer une solution adaptée à votre besoin
- réaliser l'installation dans le respect des bonnes pratiques
- appliquer la charte QualiPV

Votre installateur QualiPV :

**SOLAR  
OUEST**

Tél : 02 98 83 71 22

ZA de MESCODEN  
29260 PLOUDANIEL

Email [contact@solar-ouest.com](mailto:contact@solar-ouest.com)  
Internet: [www.solar-ouest.com](http://www.solar-ouest.com)



QualiPV, appellation  
recommandée  
par l'ADEME  
et gérée par Quali'EnR.



# Devenez producteur d'électricité solaire !

*Le soleil est une énergie propre  
et inépuisable... Grâce à votre  
générateur photovoltaïque installé par  
une entreprise QualiPV, transformez  
cette ressource en électricité !*

Chaque jour, la terre reçoit sous forme d'énergie  
solaire l'équivalent de la consommation électrique de  
6 milliards de personnes pendant 30 ans.

La technologie photovoltaïque permet de transformer  
cette énergie en électricité.

Cette transformation s'effectue sans bruit, sans émission  
de gaz à effet de serre, totalement propre...

## Photovoltaïque rime avec écologique et... économique

- crédit d'impôt de 50%\* (hors pose)
- aides des collectivités territoriales
- tarif d'achat\*\* de l'électricité produite de 0,31 €/kWh  
en métropole et 0,41 €/kWh en Corse et dans les DOM.  
Mieux, le tarif grimpe à 0,57 €/kWh si les capteurs sont  
intégrés au bâti (contrat d'achat conclu pour 20 ans)

→ Plus d'infos sur [www.qualipv.org](http://www.qualipv.org)



\* Crédit d'impôt accordé par l'État suivant les conditions décrites dans l'article 200 quater du Code Général des Impôts. Principales caractéristiques : taux de 50%, applicable sur le prix TTC de l'appareil. Sous forme de réduction d'impôt ou de remboursement pour un contribuable peu ou pas imposable/puissance de l'installation inférieure ou égale à 3 kWc/présentation d'une facture unique comprenant la vente et l'installation du générateur/valable uniquement dans l'habitation principale (quel que soit le statut de l'occupant : locataire, propriétaire, occupant à titre gratuit, propriétaire bailleur sous conditions)/crédit d'impôt applicable du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2012 (avec un plafond pendant cinq années consécutives sur cette période de 16 000 € pour un couple - marié ou pacsé -, de 8 000 € pour une personne célibataire, auxquels peuvent s'ajouter 400 € par personne à charge). Attention, ces exigences sont cumulatives. La mesure de crédit d'impôt repose sur des critères d'éligibilités évolutifs qu'il faut vérifier à la date de l'achat.

\*\* Tarifs en vigueur en 2008 fixés par le décret du 10 juillet 2006, sous réserve de modification.